



BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE SAISON 2020-2021

Partie Sportive

COMPÉTITIONS AUVERGNE-RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACT :

sthivillier@liguearavolley.fr

Commission régionale sportive :

Bernard Thivillier
06.95.50.01.40

Validé par le Comité Directeur du 20 octobre 2020

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : contact@liguearavolley.fr

Annexe : Espace Benoît Frachon,
3 av. Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 72 73 23 70 - Free box : 09 54 36 98 67
E-mail : sthivillier@liguearavolley.fr

Annexe : Place des Bughes – Maison
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : fmurin@liguearavolley.fr.com

Site internet : <http://lravb.fr>



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX M/F

1.	Championnat Pré-National ARA Senior Masculin et Féminin	4
2.	Championnat Régional RHÔNE-ALPES Senior Masculin	5
3.	Championnat Régional RHÔNE-ALPES Seniors Féminin	6
4.	Championnat Régional AUVERGNE Seniors Féminin	6
5.	Accession directe en Régional	7
6.	Règlement général du championnat régional senior M/F	8
7.	Principe des poules du championnat ARA seniors M/F 2021/2022	9
8.	Coupe d'Accession ARA en Régional senior M/F	9
9.	Compét lib 2021 Phase régionale	10

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUNES M/F

10.	Championnat Régional Élite M13 à M21 M/F	11
10.5	Challenge Régional jeunes M13 à M21 M/F	12
11.	Finale ARA Jeunes Élite et Honneur M/F	12

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

12.	Gestion des compétitions régionales	13
13.	Horaires des rencontres	13
14.	Inscription sur la feuille de match	13
15.	Qualification et licences	14
16.	Cas particulier des jeunes M/F	14
17.	Aménagements aux calendriers	14
18.	Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	15
19.	Mode de classement	15
20.	Obligations pour les équipes recevantes	15
21.	Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	16
22.	Conséquences pour non-respect des DAF Régionaux	16
23.	Règlement sportif M11 M/F en jeu de 2X2	17
24.	Règlement sportif M12 M/F en jeu de 3 X 3	17
25.	Règlement sportif M13 M/F en jeu de 4 X 4	17
26.	Règlement sportif M15 M/F en jeu de 4 X 4	18
27.	Règlement sportif M15 M/F en jeu de 6 X 6	18
28.	Connaissance des règlements	18
29.	Cas non prévus	18

ANNEXES

Annexe 1 - Équipes engagées en championnat régional séniors M/F saison 2020 - 2021	19
Annexe 2 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2020 - 2021	20
Annexe 3 - Droits et amendes - saison 2020-2021	20
Annexe 4 - Les Catégories d'âges - saison 2020 – 2021	22
Annexe 5 - Tableaux des DAF – saison 2020-2021	23
Annexe 6 - Disposition particulières du Pôle Jean Perrin et du Centre Permanent d'Issoire	25
Annexe 7 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	27
Annexe 8 - Règlement particulier des mesures COVID saison 2020-2021	28

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES D'Auvergne ET DE RHÔNE-ALPES

PRÉAMBULE

Mise en Place du projet du championnat RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES SENIOR M/F adopté lors de l'AG du 23 juin 2018 à La Tour du Pin avec les équipes engagées au 20 juin 2020 en respectant la réglementation régionale et celles des Comités départementaux ARA.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES DE LA SAISON 2019/2020 (AG 2019)

=====

Préambule :

Avant la reprise de la saison, la Commission sportive a dû aménager les poules pour tenir compte des 2 forfaits et la réintégration d'une équipe ayant renoncé à la N3.

En raison du réaménagement des poules et de la crise sanitaire, plusieurs dates de reports ont été ajoutées au nouveau planning, avec suivant les décisions gouvernementales et préfectorales, la possibilité d'aménager en cours de saison le calendrier.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 la formule sportive est modifiée pour permettre d'implanter des journées supplémentaires de reports.

En Play Off et Play Down toutes les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1^{ère} phase

Pré-National ARA :

En **Masculin et en Féminin**, 3 poules géographiques et équilibrées sportivement de 6 équipes, avec une formule sportive en 2 phases avec Play Off et Play Down. 10 journées en 1^{ère} phase et 8 journées en 2^{ème} phase.

RÉGIONAL Masculin zone Rhône-Alpes (RMD et RME) : 2 poules géographique et équilibrées sportivement de 10 équipes avec une formule sportive en 1 phase qui se rencontrent en matchs Aller et Retour sur 18 journées

RÉGIONAL Féminine zone Rhône-Alpes (RFD - RFF et RFG) : 1 poule de 10 équipes en 1 phase sur 18 journées et 2 poules associées de 6 équipes en 2 phases avec Play Off et Play Down sur 10 journées en 1^{ère} phase et 6 journées en 2^{ème} phase.

RÉGIONAL Féminine zone Auvergne (RFD) : 1 poule de 7 équipes en 1 phase qui se rencontrent en matchs Aller et Retour sur 18 journées

ATTENTION "NOTE IMPORTANTE"

Dans tous les niveaux et dans les 2 genres, les Poules Finales, les Play Off et Play Down ainsi que les tournois des barrages font parties intégrantes du championnat

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL ARA SENIORS MASCULINS et FÉMININS

1.1. Formule Sportive

Il est constitué de 18 équipes réparties en 3 poules de 6 équipes issues du projet adopté lors de l'AG du 23 juin 2018 avec les équipes engagées à la date fixée par la Sportive avec une notion géographique et équilibrées sportivement.

1.2. 1^{ère} Phase

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

Dates : se reporter au planning de la saison 2020-2021 (cf. annexe 2).

1.3. 2^{ème} Phase

A l'issue de la 10^{ème} journée, les 2 premiers de chaque poule A - B - C constituent la poule de Play Off à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et la(es) montée(s) en N3.

Le Pôle Espoir Jean Perrin ne peut pas participer à la 2^{ème} phase pour des raisons logistiques et de déplacements, par conséquent, s'il termine 1^{er} ou 2^{ème} de sa poule à l'issue de la 1^{ère} phase, c'est l'équipe placée immédiatement en dessous qui accèdera à sa place en Play Off.

Le Pôle Espoir Jean Perrin est protégé, il sera proposé dans la poule du centre seulement en 1^{ère} phase de Pré-National la saison suivante, en plus des équipes initialement prévues.

1.4. Play Off ARA à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les Montées en N3

Les équipes sont réparties en Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule les équipes **repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1^{ère} phase et elles** rencontrent uniquement les équipes des autres poules en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 8 journées.

À l'issue de la dernière journée des Play Off, l'équipe classée première est championne dans son genre et elle est proposée à l'accession directe à la N3, avec suivant le classement général des ligues établi par la CCS de proposer une deuxième équipe prise dans l'ordre du classement final des Play Off (RGER 4/2) sans restriction de classement.

1^{ère} Phase = 10 journées 2^{ème} Phase = P/O et PD = 8 journées

1.5. Play Down ARA

Les 12 équipes restantes sont réparties en 2 poules de 6 équipes issues du classement général de la 1^{ère} phase en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en appliquant la méthode dite du serpent, en évitant autant que possible d'avoir plus de 2 équipes de la 1^{ère} phase ensemble (contraint cette saison pour garder les résultats en nombre identiques pour toutes les équipes) et les grands déplacements.

Dans ces 2 nouvelles poules de Play Down les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1^{ère} phase et elles rencontrent uniquement les équipes des autres poules en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 8 journées.

Les équipes classées 5^{èmes} des 2 poules de Play Down participent aux barrages de classement avec

a) Masculins : les 4 équipes du régional R-A classées respectivement 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque poule.

b) Féminins : les 3 ou 4 équipes du Régional R-A classées respectivement 2^{èmes} de la poule unique et du Play Off et la ou les 3^{èmes} des poules citées départagée par le coefficient points matchs joués et coefficient sets et points, et une équipe du Régional Auvergne déclarée éligible en début de championnat sous conditions.

Les équipes classées 6^{èmes} des Play Down de Pré-National sont directement rétrogradées en régional la saison suivante sans possibilité d'être repêchées.

1.6. Barrages de classement pour compléter les poules de Pré-national M/F

Équipes concernées par les barrages : les 5^{èmes} des 2 poules de Play Down de Pré-nationale et les équipes du régional R-A et d'Auvergne citées dans les paragraphes :

1.5 a) masculins et b) féminins.

La composition des poules de barrages sera effectuée par tirage au sort lors d'une réunion de la CRS et l'organisation des barrages sera proposée aux équipes les plus centrales géographiquement de chaque poule.

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en 2 sets gagnants.

Les barrages ne donnent pas de montée(s) directe(s) en Pré national mais permettent à la Sportive d'établir un classement général des barrages afin de compléter si besoin les poules de Pré national

Dans le cas de refus d'accéder en Pré-national, l'équipe qualifiée aux barrages ne pourra pas suivant son classement ni monter directement en Pré national ni participer aux barrages la saison suivante.

***Dans le cas où toutes les équipes prévues pour participer par leur classement aux barrages n'ont pas eu la possibilité d'effectuer l'ensemble de leurs matchs, Les tournois seront annulés et aucune équipe concernée ne pourra prétendre à l'accession directe en Pré-national.**

Dates des barrages : dimanche 16 mai 2021

1.7 Péréquation Financière (AG 2020)

Introduction de la péréquation kilométrique pour les clubs du championnat de Prénational seniors M/F établie sur la base de la moyenne kilométrique parcourues par les équipes de chaque poule et par phase. Sont exclus de cette péréquation les pôles et les centres de formation, mais les déplacements des autres équipes pour affronter ces structures sont bien pris en compte.

La ligue établit en fin de saison le tableau de la péréquation en facturant aux clubs la somme correspondante à la différence de la moyenne des clubs qui se sont déplacés le moins et transforme cette somme en avoir pour les clubs qui se sont le plus déplacées sur la base du barème fédéral (base fédérale 0,60€)

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL MASCULIN ZONE GÉOGRAPHIQUE RHÔNE-ALPES

2.1. Formule Sportive

Après réaménagement suite aux forfaits, Il est constitué de 18 équipes réparties en 2 poules (avec un exempt dans chaque poule avec une notion géographique et équilibrées sportivement.

Elles se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 18 journées.

2.2. Titre et montées en Pré-national RMD et RME

À l'issue de la dernière journée du championnat régional R-A masculin, les équipes classées premières de chaque poule accèdent directement en Pré-national la saison suivante et jouent le titre Régional en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules.

2.3. Date du titre régional seniors R-A M/F : samedi 15 mai 2021

Les premiers de chaque poule se rencontrent chez le meilleur au classement général des 2 poules (ratio points/matches joués) pour le titre Régional masculins en 3 sets gagnants.

2.4. Barrages : 2 poules de Barrages à 3 équipes le dimanche 16 mai 2021 (BRI 1.6)

Les équipes classées 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque poule participent aux barrages (sous réserve *BRI 1.6)

2.5. Tournois des repêchables

Les équipes classées 8^{ème} et 9^{ème} de chaque poule sont remplacées par les *5/6 accédants départementaux et le gagnant de la coupe d'Accession régional ARA, et peuvent sur volontariat participer au tournoi des repêchables.

Dates du tournoi des repêchables : dimanche 16 mai 2021.

3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL FÉMININ ZONE GÉOGRAPHIQUE RHÔNE-ALPES

3.1. Formule Sportive

Après réaménagement suite aux forfaits, Il est constitué de 21 équipes réparties en 3 poules avec une notion géographique et équilibrées sportivement.

3.2. 1 Poule RFD de 10 équipes avec 1 exempt

Formule sportive : Dans cette poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 18 journées.

3.3. A l'issue de la dernière journée l'équipe classée 1^{ère} accède directement en Pré-national et joue le titre avec l'équipe classée 1^{ère} du Play Off chez la meilleure au classement général des 2 poules (ratio points /matchs joués) pour le titre Régional féminin en 3 sets gagnants.

3.4. 2 poules de 6 équipes avec Play Off - Play Down des poules associées RFF et RFG

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

3.5. 2^{ème} Phase

A l'issue de la 10^{ème} journée, les 3 premières équipes classées 1°, 2° et 3° des 2 poules associées constituent la poule de Play Off à 6 équipes et les 3 dernières équipes classées 4°, 5° et 6° des poules associées, constituent la poule de Play Down

3.6. Play Off Régional Rhône-Alpes à 6 équipes

Les équipes sont réparties en 1 poule de Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 2 poules associées en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1^{ère} phase et elles rencontrent uniquement les 3 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 6 journées.

Poule Unique = 18 journées

Poules associées 1^{ère} Phase = 10 journées 2^{ème} Phase = P/O et PD = 6 journées

3.7. Titre et montées en Pré-national

À l'issue de la dernière journée du championnat régional R-A la première du Play Off féminin, accède directement en Pré-national et joue le titre Régional R-A féminin avec la première de la poule unique RFD en 3 sets gagnants chez l'équipe la mieux classée au classement général des 2 poules (ratio points /matchs joués).

3.8. Date du titre régional seniors R-A M/F : samedi 15 mai 2021

3.9. Barrages (*sous conditions BRI 1.6.)

Les équipes classées 2^{èmes} de la poule unique et de la poule de Play Off du régional R-A et la ou les 3^{èmes} des poules citées, participent aux tournois de barrages avec l'équipe éligible de la poule régionale de la zone d'Auvergne (sous conditions).

*sous conditions : équipe déclarée éligible et qu'elle termine dans les 2 premières du classement à l'issue de la dernière journée de son championnat.

3.10. Play Down Régional Rhône-Alpes à 6 équipes pour le maintien en Régional et la participation sur volontariat aux barrages des repêchables.

Les équipes constituent la poule de Play Down en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 2 poules associées en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1^{ère} phase et elles rencontrent uniquement les 3 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour en 3 sets gagnants sur 6 journées.

Les 3 dernières de chaque poule sont remplacées par les *5/6 accédantes départementales et la gagnante de la coupe d'Accession, et peuvent sur volontariat participer au tournoi des repêchables.

*5/6 voir projet du championnat Régional seniors ARA

Dates du tournoi des repêchables : dimanche 16 mai 2021.

4. CHAMPIONNAT RÉGIONAL FÉMININ ZONE GÉOGRAPHIQUE AUVERGNE

4.1 Formule Sportive

Elle est constituée d'une poule unique de 7 équipes avec un exempt qui se rencontrent en une phase en 3 sets gagnants sur 16 journées.

L'équipe déclarée éligible en début de championnat participe au barrage sous réserve qu'elle soit classée dans les 2 premières à l'issue de la dernière journée. *(sous réserve BRI 1.6.)

Dates : se reporter au planning de la saison 2020-2021 (cf. annexe 2).

Date du tournoi du barrage : dimanche 16 mai 2021

5. ACCESSION DIRECTE EN RÉGIONAL SENIORS M/F

5.1 Préambule

A l'issue de la dernière journée du championnat régional senior de la zone géographique Rhône-Alpes, les équipes masculines et féminines dites descendantes sont reléguées en départemental avec la possibilité pour ces équipes de participer sur volontariat au tournoi des repêchables.

Les équipes descendantes sont remplacées par les équipes proposées dans chaque genre par les *5/6 accédants départementaux ou interdépartementaux des Comités gestionnaires des championnats seniors de Pré-Régional (le champion ou à défaut son représentant) et du vainqueur de la Coupe d'Accession.

*5/6 voir projet du championnat Régional seniors ARA

5.2 Tournoi de classement des Repêchables

Afin d'établir un classement sportif qui servira si besoin pour compléter les poules géographiques régionales seniors M/F de Rhône-Alpes, dans le cas de places restées vacantes après le réengagement des équipes, un tournoi sera proposé aux équipes dites repêchables.

5.3 Equipes concernées

Les équipes dites descendantes des poules géographiques du Régional de chaque genre et la deuxième équipe d'accession proposée par les comités sur volontariat.

5.4 Formule Sportive

La formule sportive proposée sera en rapport avec le nombre d'équipes volontaires à ce tournoi de classement. Les poules seront issues du classement général des repêchables avec d'abord les équipes descendantes mises dans l'ordre du classement général de la saison sportive, suivi des deuxièmes équipes proposées par les Comités placées dans l'ordre du classement par comité et par genre de la saison précédente.

Arbitrage CRA : les arbitres sont désignés par la CRA **Marque** : Club organisateur

Date du tournoi des repêchables M/F : dimanche 16 mai 2021

5.5 Organisateur

Un appel à candidature sera effectué auprès des clubs concernés par l'intermédiaire des Comités. Un cahier des charges sera envoyé aux clubs ayant fait une demande d'organisation.

5.6 Forfait lors du Tournoi des repêchables

Un club volontaire pour participer au Tournoi des Repêchables déclaré forfait après parution de la formule sportive, est sanctionné d'une amende "Forfait finale Séniors" et ne pourra pas participer à ce tournoi la saison suivante (Droits et Amendes de la saison en cours).

6 REGLEMENT GÉNÉRAL DU CHAMPIONNAT SENIORS ARA/R-A/AUVERGNE M/F

Dans tous les niveaux et dans les 2 genres, les Titres de Champion et Championne, les Play Off et Play Down ainsi que les tournois des barrages font parties intégrantes du championnat

- En cas de forfait d'une équipe, une pénalité sportive et financière sera appliquée au club concerné.
- **Arbitrage CRA** : La CRA désigne les arbitres et fixe le montant des indemnités.
- **Marque** : Club organisateur

6.1 Qualification des joueurs M/F au Titre Régional seniors et aux Barrages

Pour participer au Titre Régional seniors / Tournois de barrages un joueur ou une joueuse des catégories seniors et jeunes devra avoir été inscrit (te) dans le pavé des joueurs au minimum sur trois (3) feuilles de matchs de l'équipe concernée avec son club et avoir une licence compétition Volley-Ball de la saison en cours en respectant la date limite de qualification fixée au 24 janvier 2021. Il en est de même pour l'entraîneur dans le pavé encadrement.

6.2 Nombre de mutés (ées)

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR.

7. PRINCIPE DES POULES DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL SENIORS ARA M/F 2021/2022

Après le jeu des montées et descentes de National 3, les poules de Pré-national et Régional ARA seront issues du classement général annuel des équipes seniors M/F de la saison 2020/2021.

7.1 Pré-national ARA Masculin et Féminin limité à 18 équipes en 3 poules de 6 équipes

1. L'équipe ou les équipes descendantes de N3,
2. Les équipes issues des Play Off,
3. Les équipes de Play Down maintenues par leur classement,
4. Les équipes classées premières de Play Off et du Régional dans chaque genre,
5. La ou les équipes issues des 2 tournois de barrages (suivant le jeu des Montées et descentes de N3),
6. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans une des poules de Pré-national.

7.2 Régional ARA Masculin limité à 24 équipes en poules géographiques

1. Les équipes issues des 2 Tournois de Barrages non retenues en Prénational,
2. Les équipes restantes dites maintenues des 2 poules de Régional,
3. Les *5/6 accédants départementaux ou interdépartementaux des Comités gestionnaires des championnats seniors de Pré-Régional (le champion ou à défaut son représentant)
4. Le Vainqueur de la coupe d'accession seniors ARA,
5. Si besoin pour compléter les poules de Régional sur proposition de la CRS, la ou les équipes du tournoi des repêchables prises dans l'ordre du classement,
6. La ou les équipes restantes de la poule finale de la Coupe d'Accession ARA sur proposition de la CRS,
7. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté aux poules Régional R-A
*5/6 voir projet du championnat Régional seniors ARA

7.3 **Régional Rhône-Alpes Féminin limité à 24 équipes en poules géographiques**

1. Les équipes issues des 2 Tournois de Barrages non retenues en Pré-national,
2. Les équipes restantes dites maintenues des poules de Régional,
3. Les *5/6 accédants départementaux ou interdépartementaux des Comités gestionnaires des championnats seniors de Pré-Régional (Le champion ou à défaut son représentant)
4. Le Vainqueur de la coupe d'accès seniors ARA,
5. Si besoin pour compléter les poules de Régional sur proposition de la CRS, la ou les équipes du tournoi des repêchables prises dans l'ordre du classement.
6. La ou les équipes restantes de la poule finale de la Coupe d'Accession ARA sur proposition de la CRS,
7. En cas de place encore disponible Exempt sera ajouté dans une des poules Régional R-A *5/6 voir projet du championnat Régional seniors ARA

8. **COUPE D'ACCESSION EN RÉGIONAL ARA SENIOR M/F**

- Compétition ouverte à tous les clubs de la ligue ARA
- Formule de jeu en 6X6,
- Montant de l'engagement **50€** par équipe,
- Date d'engagement : (**13 décembre 2020**),
- Dates prévues : 17/01/2021 - 28/02/2021 - 28/03/2021
- Finale à 4 : 18/05/2021
- Une équipe par club et par genre,
- Un(e) joueur/euse ne pourra pas participer à cette coupe régionale dans 2 clubs différents,
- Un(e) joueur/euse des catégories **jeune et senior** classé(e) en catégories A, B et C avec la ou les équipes seniors de son GSA engagées en championnat National et ou en Régional, ne pourra pas participer avec l'équipe réserve dans cette coupe, **après 3 inscriptions sur une feuille de match de National ou de Régional**, avec effet rétroactif.
- La formule sportive sera établie en fonction du nombre d'équipes engagées à partir de janvier **2021** avec pour les premiers tours des poules géographiques.
- Système éliminatoire en poules de 3 équipes avec une élimination directe par poule et par tour. L'organisation de chaque poule sera confiée au club tiré en premier mais **un club** ne pourra pas recevoir 2 fois de suite,
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 25 points avec si nécessaire le tie break en 15 points (2 points d'écart à chaque set),
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- **Art 14 - FORFAIT**
- Lorsqu'une équipe perd une rencontre par forfait/pénalité elle sera sanctionnée d'une amende administrative prévue au RG Tarif Amendes et Droits.
- Lorsqu'une équipe perd les deux rencontres d'un même tour par forfait/pénalité elle sera éliminée de la compétition et sera sanctionnée d'une amende administrative au RG Tarif Amendes et Droits.
- Compétition ouverte aux licenciés FFV de type : Compétition Volley-ball et Compét'lib des catégories seniors et M18/M21, ainsi qu'aux licenciés des fédérations affinitaires avec la passerelle FFV,
- Catégorie M18 M/F avec un simple surclassement
- Catégorie M15 non autorisée ; excepté les joueurs et joueuses disposant d'un triple surclassement régional validé par le médecin Fédéral et portée sur leur licence.
- Date de qualification (seniors et jeunes) : 24 janvier 2021

- Les matchs sont prévus le dimanche à partir de 11H00 avec possibilité de jouer le samedi avec l'accord des 3 équipes concernées et validé par La Commission Régionale Sportive.
- Auto arbitrage par les équipes participantes sauf lors des finales (désignations par la CRA ou les CDA).
- Marque : club recevant,
- Poule Finale à 4 équipes **Les équipes seront classées d'après le classement et les points acquis lors des tours sans exempts avec en cas d'égalité départagées par le classement du dernier tour,**
- **A l'issue du dernier tour et suivant le classement général, les ½ finales opposeront 2 équipes qui ne sont pas déjà rencontrées ou par tirage au sort dans le cas contraire,**
- Mutations non limitées,
- Remplacements réglementaires du jeu en 6x6 limité à 6 par set et par équipe,
- A l'issue de cette poule finale, l'équipe classée **première** est qualifiée directement en Régionale la saison suivante avec la possibilité d'être remplacée par l'équipe classée deuxième du tournoi si le vainqueur de cette finale est déjà qualifié par le biais de son classement dans le championnat d'accèsion de son comité,
- Dans le cas où le nombre d'équipes ne justifie pas l'utilisation de toutes les dates prévues au calendrier de cette coupe, possibilité de supprimer la première date et ou d'ajuster la date de la finale.
- Possibilité sur proposition de la CRS pour compléter si besoin les poules du régional dans chaque genre, de faire appel aux équipes de la poule finale de cette coupe d'accèsion, en respectant l'ordre hiérarchique, après les équipes ayant participé aux tournois des repêchables.
- Règlements /Amendes et droits idem du championnat régional senior,
- La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et BRI).

Déroulement de la Coupe d'Accession ARA en Régional seniors M/F 2021			
Engagement		13 décembre 2020	
	Nbre	Formule	Qualifiées
J1 Di 17/01/2021	12	4 poules de 3 équipes	8Q + 1 Rep
J2 Di 28/02/2021	9	3 poules de 3 équipes	6Q
J3 Di 28/03/2021	6	2 poules de 3 équipes	4Q
FINALE Di 16/05/2021	4	FINALE à 4 équipes	1Q (+)

La CRS rappelle qu'en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le déroulement de cette coupe d'accèsion peut être modifiée avec l'accord du BE, mais la réglementation reste inchangée.

9. COMPÉT'LIB 2020 - PHASE RÉGIONALE –

9.1 Tournoi Qualificatif à la Finale Nationale :

La Ligue organisera la finale régionale en respectant la réglementation et la date butoir fixée par la FFV et communiquera à la Fédération le vainqueur qualifié à la phase Nationale.

La phase Régionale se déroulera sur une journée et réunira au maximum 12 équipes qualifiées issues de la phase départementalisée et des équipes sur volontariat dans les secteurs non concernés par une phase départementale.

Une caution de 40 € sera demandée pour la participation à la phase régionale, et rendue après la participation effective de l'équipe ou conservée en cas de désistement de l'équipe.

Date : en attente de la date Fédérale

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités en joignant le cahier des charges.

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

10. CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES ÉLITE - M13 - M15 - M18 - M21 M/F

Préambule : Afin de dynamiser les compétitions régionale jeunes, la Sportive propose un championnat régional jeunes "ÉLITE" dans les mêmes catégories que la coupe de France.

10.1 Les clubs dont leur équipe première est dans le championnat de Pré-national ARA senior M/F devront obligatoirement engager une équipe en coupe de France ou en Championnat Régional Élite dans la catégorie et du genre de leur choix. (M13 – M15 – M18 - M21).

10.2 Les clubs qui ont des équipes engagées en coupe de France jeunes des catégories M13 à M21 M/F poursuivront obligatoirement après leur élimination en coupe de France, la compétition dans le championnat régional Élite dans la même catégorie et genre.

Possibilité aux clubs non concernés par le caractère "obligatoire" d'engager une équipe ou pour les autres clubs une deuxième équipe en Championnat régional ÉLITE via leur espace club avant le : **15 novembre 2020 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

Pas de montant d'engagement pour les équipes engagées en coupe de France jeune dans la même catégorie.

Les équipes non retenues dans le championnat régional Elite pourront sur volontariat participer au challenge Régional sur 2 ou 4 dates, suivant le nombre d'équipes inscrites.

10.3 PRINCIPE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL ÉLITE JEUNES :

a) Un tour préliminaire Régional prévu en décembre le 06/12/2020 pour les M15 et le 13/12/2020 pour les M13 et M21. Ce tour servira de base pour établir les poules de niveau du TQE.

b) Le TQE permettra de qualifier 9 équipes par catégorie et par genre pour le championnat régional Élite. Dates : 10 janvier 2021 pour les M13 et M21 et le 17 janvier 2021 pour les M15.

c) Le championnat Régional Elite par poule de 9 équipes par catégorie et par genre se déroule en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois de 3 équipes qui se rencontrent en 2 sets gagnants (idem formule coupe de France jeunes)

Ce principe de formule sportive permet de limiter les grands déplacements tout en assurant à chaque équipe de recevoir une fois et celles situées géographiquement les plus centrales 2 fois.

d) Après leur élimination de la coupe de France les équipes ne peuvent pas changer de catégorie en championnat Régional Élite.

e) Une équipe absente au tour préliminaire de décembre ne pourra pas participer au TQE.

f) Dans toutes les catégories, les finales ELITE regrouperont par leur classement les équipes du championnat Régional Élite et les équipes éliminées de la coupe de France

10.4 COUPE DE France M18 M/F Phase Régionale

La Commission Centrale Sportive charge cette année les Commissions Régionales Sportives d'organiser une première phase régionalisée de la coupe de France de la catégorie M18 M/F avec la formule sportive à 9 équipes par poules en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois de 3 équipes aux mêmes dates initialement prévues par la CCS (18 octobre 2020 - 15 novembre 2020 - 13 décembre 2020 - 10 janvier 2021).

A l'issue de ces 4 journées un classement général par genre permettra de donner suivant le quota attribué à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes les équipes qui continueront en coupe de France gérée par la Fédération (5 équipes masculines et 3 équipes féminines).

Après le dernier tour Régional du 10 janvier 2021, les neuf équipes les mieux classées non qualifiées en coupe de France seront obligatoirement qualifiées en championnat régional Élite (poule de 9 équipes avec une formule sportive sur 4 dates en tournois tournants) et les autres équipes participeront au Challenge régional (voir paragraphe suivant).

10.5 CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES - M/F

Les équipes non-inscrites en Coupe de France ou une 2^{ème} équipe d'un club engagé en coupe de France dans la même catégorie ont la possibilité de s'engager en Challenge Régional via leur espace club avant le **15 novembre 2020 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

10.6 Principe du Challenge Régional jeune :

a) Un tour préliminaire Régional prévu les 6 et le 13 décembre 2020 suivant la catégorie, qui servira de base pour établir les poules de niveau du TQE.

b) Des TQE les 10 et 17 janvier 2021 suivant la catégorie permettront de compléter les poules du championnat Elite si elles ne sont pas complètes.

c) 2 à 4 plateaux aux mêmes dates que le Championnat Régional Elite (formule en fonction du nombre d'équipes dans chaque catégorie et de genre).

La présence d'une équipe à 5 plateaux dans la même catégorie permettra à son club de satisfaire dans le même genre à un UF (1) pour ses DAF régionaux pour la saison en cours

11. FINALES ARA JEUNES ÉLITE ET HONNEUR M11 – M12 – M13 – M15 – M18 – M21 M/F

11.1 Finales ARA jeunes ÉLITE des catégories M13 - M15 - M18 - M21 M/F

Les équipes qualifiées déterminées par la Sportive seront issues des poules du Championnat Régional Élite avec les équipes éliminées de la coupe de France M/F.

Dates des finales Élite :

M13 en jeu de 4x4 dimanche 06 juin 2021 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

M18 en jeu de 6x6 dimanche 06 juin 2021 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

M21 en jeu de 6x6 dimanche 06 juin 2021 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

M15 en jeu de 6x6 dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17h00 lieu : en attente de candidature

11.2 Finales ARA jeunes HONNEUR de M13 à M15 Masculin et Féminin

Pour toutes les finales ARA jeunes de niveau HONNEUR des catégories M11 à M15, chaque comité de la zone géographique de Rhône-Alpes propose 1 équipe (leur CHAMPION ou à défaut leur représentant) et la zone géographique Auvergne 1 équipe, avec la possibilité pour tous les comités de demander des places supplémentaires suivant les places disponibles, qui seront attribuées suivant le classement général annuel des comités par catégorie et par genre et de respecter une équipe par club.

Les organisateurs pourront s'ils en font la demande, proposer leur équipe à la finale qu'ils organisent dans la mesure des places restantes libres.

Classement général jeunes :

Pour toutes les finales ARA jeunes Honneur M/F le classement général annuel des équipes est effectué par Comité sur les deux saisons précédentes des finales ARA et des résultats de la coupe de France des catégories M13 et M15.

Dates des finales Honneur :

M13 en jeu de 4x4 dimanche 06 juin 2021 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

M12 en jeu de 3x3 dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

M15 en jeu de 4x4 dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

11.3 Qualification Régionale des M11 M/F en 2x2

Engagement libre directement auprès du secrétariat de la ligue en respectant la date limite d'engagement.

La ligue décernera un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale afin de préparer au mieux les équipes qualifiées à la Finale Nationale avec l'obligation aux finalistes de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Date : M12 dimanche 16 mai 2021 de 9H30 à 17H00 **Lieu :** en attente de candidature

11.4 FINALE ARA Honneur des M12 M/F en 3x3

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne, et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

Date : dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17H00 **Lieu :** en attente de candidature

11.5 FINALE ARA Honneur des M13 M/F en 4x4

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

Date : Dimanche 06 juin 2021 de 9H30 à 17H00 **Lieu :** en attente de candidature

11.6 FINALE ARA Honneur des M15 M/F en 4x4

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

Date : dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17H00 **Lieu :** en attente de candidature

11.7 FINALE ARA Honneur des M15 M/F en 6x6 (sous réserve)

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne, et les équipes supplémentaires sur proposition de la CRS issues du classement général des comités de la catégorie.

Date : Dimanche 13 juin 2021 de 9H30 à 17H00 **Lieu :** en attente de candidature

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS**12. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES**

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley-Ball - Espace Benoît Frachon, 3, avenue Maurice Thorez - 69120 Vaulx-en-Velin.

12.1 Feuilles de match**Obligation d'utiliser la Feuille de Match Électronique pour les compétitions seniors et jeunes**

En cas de l'utilisation de la feuille papier, elle doit impérativement parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, mais à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

12.2 Saisie des résultats

En cas de l'utilisation de la feuille papier, les résultats des rencontres doivent être communiqués par le biais d'Internet : <http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu> - "Saisie des résultats" au plus tard le dimanche 20h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 4)

13. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

13.1 Divisions Régionales M/F : (RGER 11/1) samedi 17H00/21H00 - dimanche 11H00/16H00

Délai de 2H30 entre 2 rencontres seniors couplées le même jour dans le même gymnase

13.2 Jeunes en formule Coupe de France Régionale : M13 - M15 - M17/M20 M/F :
Tournois les dimanches prévus au calendrier à partir de 11H00.

13.3 Finales ARA Jeunes : les dimanches de 10H00 à 17H00.

14. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

14.1 Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes seniors M/F de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

14.2 Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2).

14.3 Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR pour le jeu en 6X6 et de deux (2) seulement pour les jeux à effectifs réduits.

15. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FF Volley conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFV, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

- a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique
- b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entraînera des pénalités sportives.

Pour participer au championnat régional senior toutes divisions ainsi qu'à la Coupe Régionale d'Accession seniors M/F, les joueurs et joueuses devront être qualifiés (ées) avant le **24 janvier 2021** (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

16. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M21, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 4), limité a * **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 20. b).**

b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories de M18 à M21 peuvent être inscrits le même week-end sur deux (2) feuilles de matchs seniors des championnats Nationaux et ou Régionaux.

c) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.

d) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes.

17. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

17.1 Préambule (AG 2015)

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, après parution des calendriers définitifs, un droit de modification sera perçu (amendes et droits (annexe 3) **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et la coupe de France Jeunes des catégories M20 et M17, est de droit à partir du 4^{ème} tour (début janvier) et gratuit, à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior. Les dates de reports sont indiquées en R sur le planning.

En cas de désaccord entre les 2 clubs concernés par un report de droit, c'est la Commission Sportive référente qui fixera elle-même la date de report, à charge pour elle de prévenir les intéressés 10 jours avant la date de la rencontre.

En cas de déplacement lointain au 3^{ème} tour, une demande pourra être faite à la CRS qui en appréciera la pertinence (distance, nombre de joueurs concernés ...).

Toutefois, la CRS pourra invalider toute demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs (ses) au sein de leurs équipes.

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

18. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS - JEUNES

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

19. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs joués, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives. **(Différence point 3)**

20. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 12 ballons homologués par la FF Volley et identiques au ballon du match.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 2 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 320 – MVA 330 et MOLTEN V5M5000 -V5M4500 - ALLSIX V900

21. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS

21.1 Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FF Volley (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

21.2 Devoirs régionaux - Licences et UF

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Auvergne Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours) :

- Pré nat : 25 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 15 du même genre et 1,5 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4. (* Voir spécificité particulière pour l'équipe du GSA ayant son équipe 1 engagée en Pré national - annexe 5)
- Régional : 16 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 10 du même genre et 1 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4
- Par Équipe supplémentaire : 12 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 8 du même genre et 0,5 UF

21.3 Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées en division championnat Nationale et Régionale, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première mais limité à 7 UF, ½ Unité de Formation et 12 licences jeunes « Compétition Volley-Ball" ou 8 du même genre par équipe réserve seniors Nationale et ou Régionale. (Tableau annexe 5).

21.4 Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

21.5 Bonus régional : (Saison N)

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans le championnat régional jeune bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- **Bonus A** : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.

- **Bonus B** : Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

22. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

- D'Unité de Formation** : l'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie M20 du nombre de joueur manquant.
- De licences jeunes** : Le GSA qui n'a pas le nombre réglementaire de licences Compétition Volley-Ball au 31 Janvier de la saison en cours est sanctionné d'une amende, fixée au Règlement Financier - Montant des Amendes et Droits, par licence manquante (part ligue de la catégorie M20).

Le GSA bénéficie d'un délai pour régulariser sa situation, soit avant le 30 Avril de la saison en cours. Passée cette date, le GSA toujours en infraction encoure la rétrogradation administrative de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inférieure. L'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons

23. RÉGLEMENT SPORTIF M11 M/F EN 2X2 (AG 2019)

Phase Régionale M11 M/F : pour la qualification régionale la ligue décernera aussi un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale avec des engagements libres auprès de la Ligue avec l'obligation au champion et championne de participer à la finale de la coupe de France des M11.

- 2 joueurs sur le terrain et 1 ou 2 joueurs remplaçants – Le nombre de remplacements est limité à 4 et ils sont libres avec un échange de jeu entre les changements.
- Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- Match en 2 sets gagnants de 21 points (tie break en 15 points) avec 1 temps mort technique à 11 de 1 minute et 2 temps morts entraîneurs de 30 secondes par set.
- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Limitation à 3 services consécutifs par joueur et ainsi de suite. Un joueur ayant servi, ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service, pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- Quand l'équipe en réception a gagné le service ses joueurs "tournent" d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe.
- Mixité non autorisée**
- Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé
- Libéro : il n'y a pas de libéro
 - **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL
MOLTEN: SSVP4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

24. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

- Feuille de match : Le nombre de joueurs inscrits est de 5 **non limité** en catégorie **M12**.
- Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- Composition des équipes : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants.
- Mixité non autorisée**
- Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 2 mètres pour les masculins et féminines.
- Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.
- Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain
- Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.
- Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).
- Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

k) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf :

Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu

l) **Libéro** : il n'y a pas de libéro

Temps morts :

a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL
MOLTEN: SSV4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

25. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants

d) **Mixité non autorisée**

e) **Dimensions du terrain** : 7m X 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,10 m pour les masculins et pour les féminines.

f) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match

g) Positions des joueurs et numérotation :

- La position 1 sera celle du joueur arrière,
- La position 2 sera celle du joueur avant droit,
- La position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- La position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- La position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service :
- Les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
- Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.

h) Rotation normale au service

i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

k) **Libéro** : il n'y a pas de libéro

l) Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

Temps morts :

a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets à chaque équipe

- **Ballons recommandés** : MIKASA : MVA 350 SL - MVA 350 L - MVA 123L
MOLTEN: SSV4 - V5M200L - V5M2501L - ALLSIX V100 - SOFT 230 - 250G

26. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.
- b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.
- c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants
- d) **Mixité non autorisée**
- e) **Dimensions du terrain** : 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.
- f) Se reporter aux règles de jeu en 4x4

27. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

- a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 10.
- b) Le nombre de mutés est limité à trois (3) dans le jeu en 6x6.
- c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 4 remplaçants
- d) Trois (3) remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.
- e) **Mixité non autorisée**
- f) **Dimensions du terrain** : 9m X18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.
- g) Se reporter aux règles de jeu en 6x6

28. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

29. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales (RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

DROITS ET AMENDES SAISON 2020-2021**Pénalités**

Modification au Calendrier	Montant en €
Pour Coupe de France	Gratuit
Changement de Gymnase	Gratuit
Jour et / ou horaire	35,00
Feuille de match	
Non tenue	30,00
Mal Tenue	10,00
Parvenue hors délais	20,00
Déroulement d'une rencontre	
Résultats non communiqués	25,00
Licences non présentées (à partir de la 3 ^{ème} journée)	10,00
Droit de réclamation	100,00
Retard mise en place de matériel	25,00
Défaut de matériel (ballons, toise, manomètre, poteaux, filets, plaquettes)	15,00
Tenue non uniforme par joueur	5,00
Forfait match	
Forfait club recevant avec déplacement club visiteur (1)	50,00
Idem sans déplacement au cours des matchs Aller (2)	50,00
Idem, sans déplacement au cours des matchs Retour Seniors (indemnité Km/Aller)	150,00 Ligue + 1€/Km Aller au club
Forfait pendant les 3 dernières journées ou Finales / Barrages Seniors	400,00
Équipe déclarée Forfait Général en Senior	800,00
Équipe déclarée Forfait Général en jeunes	400,00
Désistement dernière minute après diffusion formule sportive	40,00
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage	
Défaillance Totale de l'arbitre	500,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota non atteint) par match	50,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota atteint) par match	25,00
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe par match	85,00
Modification de désignation arbitrale délai supérieur à 10 jours	Gratuit
Modification de désignation arbitrale délai inférieur à 10 jours	30,00
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00
Divers	
Frais de dossier d'un appel en Commission Régionale d'Appel	150,00
Litige : signature du club à la place du Licencié	300,00
Absence des représentants des GS ou UGS à l'AG	50,00
Non-respect de l'obligation d'entraîneur en Pré-national par match	10,00

(1) : indemnité frais déplacements du club visiteur, limité à 2 voitures, frais kilométrique selon le barème en vigueur

(2) : match retour chez le club recevant au match Aller

(3) : indemnités des frais de déplacements du club visiteur : 1€/Km trajet simple (Aller)

(4) : match retour chez le club recevant au match aller

Rappel des DAF Saison 2020/2021

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant leur équipe en Prénational ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Obligation pour le GSA ayant son équipe première en Prénationale d'engager une équipe en Championnat Régional Élite ou en Coupe de France jeunes dans la catégorie et le genre de son choix	Oui
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	25 (ou 15 du même genre)
COLLECTIFS & UF JEUNES	Minimum d'Unités de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours.	1,5 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui
COLLECTIFS & UF SENIORS	Une équipe réserve du même genre que l'équipe seniors dont elle couvre l'obligation, engagée dans une compétition sans élimination semaine ou WE	Recommandé INDICATIF pas sanctionné cette saison

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant une équipe en Régional Rhône-Alpes / Auvergne

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	16 (ou 10 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	1 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui

Obligations DAF par équipe réserve en Championnat Régional ARA - Rhône-Alpes / Auvergne

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	12 (ou 8 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	0,5 UF

Collectif	Unités de Formation (UF)
1) Équipe non mixte évoluant en 6x6	1 UF
2) Équipe non mixte évoluant en 4x4	1 UF
3) Équipe évoluant en 2x2 (en M11, M9, avec mixité possible)	0,5 UF
4) École de Volley (12 jeunes doivent être identifiés) - M7 à M11	1 UF
5) Convention école / collège / section sportive (3 maximum)	0,5 UF
6) Club Jeunes (convention avec Association Sportive Scolaire)	0,5 UF
7) Centre de Formation des clubs Professionnels (CFCP) agréé par la Ministère	1,5 UF
Nota : les compétitions des jeunes à éliminations directes ne sont pas comptabilisées dans les UF. Le nombre total d'UF est limité à 7	

Obligations DAF entraîneurs par équipe en Championnat Régional ARA - R-A - Auvergne

Principe	Critère	Obligation
Pré-national ARA M/F	3 entraîneurs diplômés au sein du Club (Licence Encadrement) - 1 entraîneur avec CI ou AFJ2 ou 2 avec CI ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison
	Certificat animateur ou en formation pour entraîneur sur feuilles de matchs : a) Formule sportive en 2 phases : la moitié des matchs plus 1 match par phase b) Formule sportive en 1 phase : la moitié des matchs de la saison plus 1 match	10 € par match manquant saison ou phase Pas sanctionné cette saison
Régional senior R-A et Auvergne M/F	2 entraîneurs diplômés au sein du club - 1 entraîneur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison
Par équipe supplémentaire évoluant en Prénational / Régional M/F	1 entraîneur diplômé au sein du club - 1 entraîneur avec CA ou Module DRE2 Ou - 2 entraîneurs avec CA ou module DRE2 Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PÔLE ESPOIR JEAN PERRIN ET DU CENTRE PERMANENT D'ENTRAINEMENT D'ISSOIRE

ASPECT SPORTIF

Système de compétition

L'équipe masculine du Pôle espoir Jean Perrin et l'équipe féminine du Centre permanent d'entraînement d'Issoire font parties intégrantes du championnat régional ARA.

Toutes les rencontres sont comptabilisées.

Si l'équipe masculine du Pôle Espoir Jean Perrin est qualifiée par son classement au Play Off à l'issue de la 1^{ère} phase, c'est l'équipe classée immédiatement après de la même poule qui accédera à sa place au Play Off.

Particularité pour le classement

L'équipe masculine du Pôle Espoir ne participera pas en 2^{ème} Phase au Play Down de la Pré-Nationale et l'équipe féminine du Centre permanent d'entraînement d'Issoire ne participera pas quel que soit son classement final de la régionale de la zone d'Auvergne au barrage pour l'accession en Pré-National. Ces 2 équipes, seront si elles le souhaitent, de nouveau proposer en Pré-National pour les garçons et en régional de la zone Auvergne pour les féminines.

Jours et horaires des rencontres

Les rencontres à domicile se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi ou jeudi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements, à Jean Perrin pour les masculins et à Issoire pour les féminines.

Le vendredi soir, les joueurs du Pôle et du Centre permanent d'entraînement retournent dans leur famille et dans leur club. Dans le règlement, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase du club recevant, celui-ci aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle à Jean Perrin pour les masculins ou à Issoire pour les féminines du Centre permanent d'entraînement.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS / JOUEUSES

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle Espoir ou de la joueuse du Centre permanent d'Issoire, leur inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il ou elle pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licence

Les joueurs du Pôle Espoir de Jean Perrin et les joueuses du Centre permanent d'Issoire sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraîneur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de la licence, les arbitres doivent exiger :

- la présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence accompagnée du double ou du triple surclassement validé par le médecin fédéral

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur/euse.

A noter que seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS (se reporter au BRI partie arbitrage)

Le Pôle Espoir Jean Perrin et le Centre permanent d'entraînement doivent s'acquitter du montant des droits d'engagement.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Le Pôle Espoirs de Jean Perrin et le Centre permanent d'entraînement d'Issoire par la composition de leur collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoirs d'accueil.

Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur ou joueuse du Pôle Espoir Jean Perrin et du Centre permanent d'entraînement d'Issoire, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur ou de sa joueuse dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur ou sa joueuse, le club pourra laisser la liberté à son adhérent ou adhérente de participer avec l'équipe du Pôle espoir Jean Perrin ou du Centre permanent d'Issoire à cette rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle espoir Jean Perrin et du Centre permanent d'entraînement d'Issoire à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match - Centralisation des Résultats - Equipement - Réclamation - Avertissement et Sanctions de terrain.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus.

**RÉGLEMENT PARTICULIER DES MESURES COVID
SAISON 2020/2021**

I - Déclarations obligatoires "COVID" pour les championnats seniors régionaux

A - A partir de son Espace Clubs chaque GSA devra indiquer dans la partie "gestion du club" son RÉFÉRENT SANITAIRE COVID (il devra être licencié "Encadrement", hors licence "Encadrement - Pass bénévole").

B - Avant la 1ère journée de championnat les concernant, chaque GSA ayant une équipe sénior engagée dans les championnats régionaux (Pré national, régional) devra inscrire auprès de la CRS via son Espace Clubs, une liste de 12 joueurs(euses) régulièrement qualifié(e)s pour son championnat (ci-après "Liste COVID"). Le GSA pourra tout au long de la saison modifier des joueurs(euses) à sa liste COVID. La CRS s'appuiera sur la dernière mise à jour de cette liste saisie par le GSA pour traiter les demandes de reports liés à la COVID 19, ainsi que le contrôle des présences sur les feuilles de match, des rencontres reportées.

C - Les Listes COVID sont constituées de la manière suivante :
- Pour toutes les divisions, les 12 joueurs(euses) devront être régulièrement qualifié(e)s pour évoluer dans la division concernée.

D - Quand le GSA dispose de l'information d'un test positif à la COVID-19 concernant un des joueurs(euses) de la Liste COVID ou l'un de ses encadrants, il doit en avvertir sans aucun délai la CRS et la Commission Régionale Médicale (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

E - Quand le GSA dispose de l'information qu'un(e) de ses joueurs(euses) ou qu'un de ses encadrants doit subir une mesure d'isolement (recommandation ARS) du fait d'un contact avec une personne contaminée à la Covid-19 et parce qu'il/elle été testé(e) positif(ve) à la COVID 19, il doit en avvertir sans aucun délai la CRS et la CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

F – Suite aux déclarations des GSA, la Commission Régionale Médicale informe sans délai la CRS afin que cette dernière prenne les mesures réglementaires.

II - Report réglementaire "COVID" pour les championnats seniors

La déclaration d'un test POSITIF à la COVID 19 entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) (ci-après "Suspension Covid") et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information du test NÉGATIF à la COVID ou un certificat de non contre-indication à la pratique du volley-ball correspondant. La déclaration d'isolement d'un cas contact entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) ci-après « Suspension Covid ») et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information du test NÉGATIF au COVID correspondant. La déclaration cas contact et d'isolement général d'un collectif entier par l'ARS entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du collectif entier (ci-après « Suspension COVID ») et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de la levée de l'isolement correspondant par l'ARS.

Le GSA pourra faire une demande auprès de la CRS pour un report COVID quand le nombre de joueurs(euses) SUSPENSION COVID inscrits sur la Liste COVID de l'équipe concernée atteint 3 (TROIS).

L'équipe ayant bénéficié d'un report de match suite à des suspensions COVID (ci-après "Report COVID"), et ne pouvant justifier ultérieurement auprès de la CRS et de la CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org), de la validité de celui-ci, sera sanctionné d'un match perdu (0 point – sans amende).

La demande de report COVID effectuée par une procédure informatisée, via l'Espace clubs « demande de report COVID » et comportant la preuve de l'envoi des justificatifs à la CRM **sera automatiquement accordée par la CRS. Les reports COVID sont accordés SANS FRAIS et sans indemnisation des frais préalablement engagés pour la rencontre initiale.**

Les implantations des reports COVID des rencontres concernées seront fixées par la CRS **conformément à l'article 10.2 du RGER.** Dans ce cas, les décisions de la CRS sont prises en premier et dernier recours.

Procédure de « Demande de report COVID :

La demande doit être effectuée sur "l'Espace Clubs", en cliquant sur l'onglet "Demande de report COVID en championnat régional". Une fois la demande lancée le club devra télécharger les pièces justificatives (courrier officiel de la mairie ou service des sports) pour la validation de sa demande.

Inversion des rencontres :

Les GSA qui le souhaitent pourront inverser les rencontres, à condition que les deux clubs donnent leur accord. Cette demande, **ainsi que l'accord du club adverse, devra** être effectuée au plus tard le **mardi 18H00 précédent** la rencontre afin de permettre le remplacement éventuel des arbitres initialement prévus. Cette demande devra être effectuée via « l'Espace Clubs », en cliquant sur l'onglet « Demande de modification au calendrier ».

A défaut d'accord entre les clubs la CRS définira la date de report.

Dates de report :

La CRS a déjà prédéfini les dates de report prévues :

- Journée 1 > le weekend du 31 octobre et 1^{er} novembre
- Journée 2 > **le weekend du 5 et 6 décembre 2020**
- Journée 3 > le weekend du 9 et 10 janvier 2021
- Si besoin les autres reports seront fixés plus tard.
-

La Commission Régionale Sportive fixe elle-même les rencontres reportées sur les dates indiquées ci-dessus.

III - Évolutions des formules sportives des championnats seniors

Compte tenu de la situation sanitaire incertaine pour le second semestre 2020 et l'année 2021, les Règlements Particuliers des Épreuves seront rédigés dans un format sans modification ou arrêt des compétitions en cours de saison 2020/2021.

Dans le cas où le championnat devrait être modifié ou arrêté au plan régional, les règles qui seront applicables en fonction de la situation seront les suivantes :

Principe Général : En cas d'arrêt de compétition sans reprise possible ou partielle, la CCS établira le classement à l'issue de la dernière phase des championnats s'étant intégralement déroulée (les participants ayant disputé le même nombre de rencontres).

a) Si arrêt avant la fin des matchs aller :

Avec reprise possible : jouer prioritairement les matchs aller en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La **CRS** établira le classement selon les résultats des matchs aller, et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

En cas de reprise avant la fin des matchs aller, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs aller prévus initialement au calendrier.

Sans reprise possible ou partielle : la saison 2020/2021 **est déclarée blanche**, sans accessions ni relégations, les équipes seront conservées pour la saison 2021/2022.

b) Si arrêt avant la fin des matchs retour :

Avec reprise possible : jouer les matchs retour en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs aller-retour, et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

En cas de reprise avant la fin des matchs retour, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs retour prévus initialement au calendrier (avec décalage de la fin de championnat).

Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats des matchs aller, et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

c) Cas particulier des divisions avec Play-Off/Play-Down :

c1) Si arrêt avant la fin des matchs aller des play-off/play-down :

Avec reprise possible : jouer au moins les matchs aller des play-off/play-down en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs aller des play-off/play-down, et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

En cas de reprise avant la fin des matchs aller des play-off/play-down, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs aller prévus initialement au calendrier.

Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats de la 1^{ère} phase (matchs aller/retour), et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

c2) Si arrêt avant la fin des matchs retour des Play-Off/Play-Down :

Avec reprise possible : jouer les matchs retour des play-off/play-down en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs, et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

En cas de reprise avant la fin des matchs retour des play-off/play-down, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs retour prévus initialement au calendrier (avec décalage de la fin de championnat).

Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats des matchs aller des play-off/play-down et validera les accessions et relégations pour la saison 2021/2022.

d) Cas particulier :

- Dans le cas où la municipalité (ou une autorité extérieure au club) ferme une salle, il faut laisser le choix à la CRS de trouver une solution, et notamment, d'inverser le club recevant avec le club se déplaçant. La priorité est de finir le championnat.

- Dans le cas d'une ou plusieurs poules ne pouvant aller au terme des matchs aller, la CRS établira un classement des poules concernées en tenant compte uniquement du quotient du

nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés. En cas d'égalité, la CRS appliquera les critères prévus à l'article **22.3** du RGER.

IV - Coupes de France Jeunes M18 /Coupes Régionales Jeunes / Challenge Jeunes

A - Chaque GSA, à partir de son Espace clubs, devra indiquer dans la "gestion du club" son RÉFÉRENT SANITAIRE COVID (il devra être licencié "Encadrement", hors licence "Encadrement - Pass bénévole").

B - Quand le GSA dispose de l'information d'un test positif à la COVID-19 concernant un des licenciés de la catégorie concernée par son engagement **dans une de ces compétitions**, ou concernant l'un des encadrants en charge de celui-ci, il doit en avertir sans aucun délai, la CRS & CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

E - Quand le GSA dispose de l'information qu'un(e) de ses licenciés de la catégorie concernée par son engagement **dans une de ces compétitions**, ou qu'un de ses encadrants doit subir une mesure d'isolement (recommandation ARS) du fait d'un contact avec une personne contaminée à la Covid-19 et parce qu'il/elle été testé(e) positif(ve) à la COVID-19, il doit en avertir, sans aucun délai, la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

V - Report réglementaire COVID Coupes de France Jeunes M18 /Coupes Régionales Jeunes

La déclaration d'un test POSITIF au COVID entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) (ci-après « Suspension Covid ») et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information **du test NÉGATIF au COVID ou un certificat d'aptitude à la reprise de la pratique sportive** correspondant.

La déclaration d'isolement d'un cas contact entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) ci-après "Suspension Covid", et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information **du test NÉGATIF au COVID ou un certificat d'aptitude à la reprise de la pratique sportive** correspondant.

La déclaration de cas contact et d'isolement général d'une équipe entière de jeunes par l'ARS entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition de l'équipe de la catégorie concernée (ci-après "Suspension COVID"), et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) **de la levée de l'isolement correspondant par l'ARS.**

Les équipes de jeunes en 6x6 pourront **faire une demande auprès de la CRS pour un report COVID quand le nombre de joueurs(euses) SUSPENSION COVID** de sa catégorie de licence concernée par l'épreuve atteint 3 (TROIS). Pour les M13, le nombre de joueurs(ses) est ramené à 2 (DEUX).

L'équipe, ayant **bénéficié de match suite** à des Suspensions COVID (ci-après « Report COVID ») et ne pouvant justifier (ultérieurement à la CRS et CRM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org)) de la validité de celui-ci sera automatiquement disqualifiée de l'épreuve.

La demande de report COVID effectuée par une procédure informatisée (site FFvolley) et comportant la preuve de l'envoi des justificatifs à la CRM **sera automatiquement accordée par la CRS. Les reports COVID sont accordés SANS FRAIS et sans indemnisation des frais préalablement engagés pour la rencontre initiale.**

Les implantations des reports COVID des rencontres seront fixées par la CRS conformément à **l'article 10.2 du RGER**. Dans ce cas les décisions de la CRS sont prises en premier et dernier recours.

VI - Dispositions réglementaires particulières mises en place durant l'application de ces mesures :

- En cas de déclaration erronée ou tardive d'un cas COVID positif ou d'une mesure d'isolement par les GSA, la Commission Centrale de Discipline pourra être saisie et la CRS pourra sanctionner sportivement le GSA d'un match perdu COVID (0 point – sans amendes).
- Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.
- L'ensemble des justificatifs "médicaux" seront transmis par le GSA au médecin fédéral de la FFvolley, par courriel : medicaleffvolley.covid@ffvb.org qui informera la CRS pour décision.
- Lors d'un match reporté "COVID", il est possible à un(e) joueur(se) régulièrement qualifié(e) de figurer sur les feuilles des matchs de 2 rencontres seniors durant le même week-end.